



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

### Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2023

N° 2023 / 031

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 mars 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

**Excusés :** Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; Didier BERREZ pouvoir à Laurence MAS

**Le secrétariat a été assuré par :** Emmanuel ANGININ

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

### Objet : Tarifs municipaux 2023 – Droit de place - Cirque

- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-076 du 19 décembre 2022 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2023 ;
- Considérant la nécessité de fixer un tarif pour l'occupation du domaine public par les cirques ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer le tarif pour l'occupation du domaine public par les cirques à 50 € par jour.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance

Fait et délibéré.....

Le Maire,  
Grégoire LONG